



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

17 Juin 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture des Hauts-de-Seine
du 17 Juin 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
N° 2019-123	13.06.2019	Arrêté préfectoral délivrant le titre de maître-restaurateur à M. Oscar PIRES, exploitant du restaurant « MIOSCA » à Clichy .	3

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETE PREFECTORAL
N°2019/123 du 13 juin 2019

Délivrant le titre de maître-restaurateur à M. Oscar PIRES
exploitant du restaurant « MIOSCA » à Clichy

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** l'article L121-82-2 du code de la consommation ;
- Vu** le décret n°2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur, modifié par le décret n°2015-348 du 28 mars 2015 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif aux conditions de justifications de compétences requises pour bénéficier du titre de maître restaurateur ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre maître-restaurateur ;
- Vu** le dossier de candidature, présenté le 26 avril 2019, par Monsieur Oscar PIRES, gérant du restaurant « MIOSCA » situé à Clichy sollicitant le titre de maître-restaurateur ;
- Vu** le rapport d'audit établi par l'organisme de certification BUREAU VERITAS le 16 avril 2019 ;
- Vu** le rapport de la Direction Départementale de la Protection des Populations en date du 5 juin 2019 ;
- Vu** l'extrait Kbis du registre du commerce en date du 20 mars 2019 ;
- Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le titre de maître-restaurateur est attribué à Monsieur Oscar PIRES, gérant du restaurant MIOSCA situé 16 rue Jean Walter à Clichy.

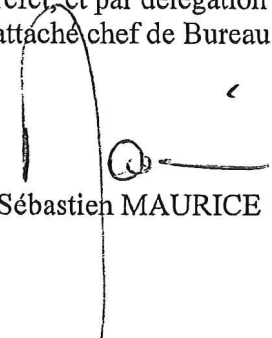
ARTICLE 2 : Le titre de maître-restaurateur est délivré pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.

ARTICLE 4 Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture..

Nanterre, le 13 JUIN 2019

Le Préfet, et par délégation
L'attaché chef de Bureau



Sébastien MAURICE

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex/ STANDARD : 01.40.97.20.00

TELECOPIE : 01.47.25.21.21/ COURRIEL : prefecture@hauts-de-seine.gouv.fr

ADRESSE INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>